

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– Séance du 14 avril 2025 –

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 8 avril 2025	Présents : Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., CAMPAGNARO M.C., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C.. Délégué suppléant : Absents ayant donné pouvoir : NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), TARROUX H. (pouvoir à M. MIOT B.), VERGNES N. (pouvoir à Mme VIGROUX M.) et IMBERT J. (pouvoir à ROBERT C.). Absentes : Mmes THOMAS G. et LAVAL-BARBANCE G. Secrétaire de séance : M. LAGALY Jean-Philippe.
Date d'affichage : 8 avril 2025	
Nombre de délégués en exercice : 34	

DEL 2025/14 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques. Cet état fait apparaître, sans modification des taux de 2024, un produit des taxes directes locales de 560 713 €.

Monsieur le Président indique que le projet de budget primitif 2025 de la collectivité a été établi sans augmentation des taux de 2024. Il propose de ce fait de maintenir en 2025 les taux d'imposition de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 32 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention :

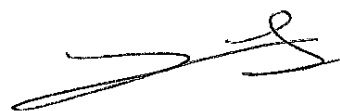
- Approuve la proposition de Monsieur le Président,
- Fixe en conséquence les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :
 - . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,76%
 - . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,67%
 - . Taxe d'habitation : 7,56%
 - . Cotisation foncière des entreprises : 13,17%.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,

Guy GAVALDA.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Philippe LAGALY.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-248100497-20250414-2025DEL14-DE